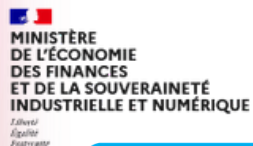


Nos partenaires :



Secrétariat
général



VOS CORRESPONDANTS LOCAUX :



ASSOCIATION POUR
L'AIDE AU HANDICAP AU
SEIN DES MINISTÈRES
FINANCIERS

ACCOMPAGNER, PROTÉGER,
AIDER, HARMONISER,
FACILITER

Nos réseaux



@APAH.FINANCES



Association pour l'Aide au
Handicap au sein des ministères
économiques et financiers
(APAH-Finances)

PLUS D'INFORMATIONS : WWW.APAHF.ORG
01 53 44 20 19

IMMEUBLE ATRIUM
5 PLACE DES VINS DE FRANCE, 75573 PARIS CEDEX 12
contact@apahf.org

SIREN : 411 308 323 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Notre action :

L'APAHF, Association Pour l'Aide au Handicap au sein des ministères économiques et Financiers, s'engage sur des actions concrètes. Initialement consacrée à la défense et à la reconnaissance des droits des parents d'enfants handicapés, sa mission, aujourd'hui, a été étendue à l'ensemble des personnes touchées par le handicap.

De plus, l'association entretient des liens forts avec le ministère qu'elle peut solliciter en cas de nécessité sur des dossiers particuliers.

L'association s'est donnée pour but :

- de créer et de maintenir l'esprit d'entraide et de solidarité ;
- de faire connaître et reconnaître les droits de toutes personnes touchées (directement ou indirectement) par le handicap ;

Notre organisation :

Adhérents vous êtes le fondement de cette structure associative dont toutes les positions vous sont ouvertes, en fonction de votre volonté d'implication et de vos possibilités.

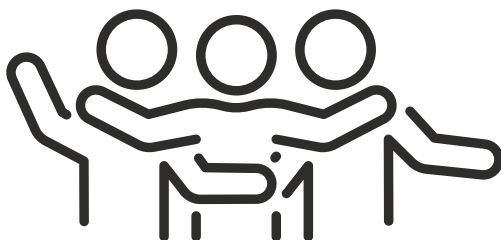
L'APAHF est dirigée par un conseil d'administration de 21 membres, , 7 d'entre-eux composent le bureau.

Elle s'appuie sur un maillage local : le réseau de ses délégations départementales composées d'au moins un(e) délégué(e) départemental(e).

L'APAHF est également dotée de groupes de travail constitués d'adhérents bénévoles, membres ou non des équipes dirigeantes qui se réunissent.

L'APAHF dispose au niveau national de référents qu'il est possible de solliciter en fonction de thématiques données (droits à la retraite, inclusion scolaire, adaptation/aménagement de poste de travail...)

- de tisser des relations avec les différents partenaires sociaux locaux et nationaux, auprès des structures administratives, sociales ou associatives (direction, service du personnel, correspondant handicap, médecin du travail, assistante sociale, mutuelles, syndicats, services sociaux, comité d'hygiène et de sécurité, CSAL en formation spécialisée...);
- d'intervenir en qualité d'expert et de conseil, chaque fois que la reconnaissance des droits de la personne le nécessite. Notre association peut être sollicitée pour émettre un avis technique lors de commissions locales et nationales à l'occasion de recrutements, mutations, groupes de travail. Elle s'engage à l'obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle et privée.



ADHERER à l'APAH-FINANCES

Parce qu'un grand nombre d'adhérents fait la force de l'APAH-Finances. Adhérer à l'APAHF, c'est aussi contribuer à changer le regard de la société sur le handicap et améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

Mon adhésion est avant tout un geste de solidarité qui exprime l'intérêt que je porte aux enfants et aux adultes en situation de handicap dans la société.

Nos valeurs :

Aider

Notre combat est la reconnaissance et la défense des droits de toute personne touchée, directement ou indirectement, par le handicap, que ce dernier soit visible ou invisible.

Développement de la formation, de l'ouverture des personnes valides sur les personnes en situation de handicap, au sein de leur lieu de travail et même au-delà.

Rassembler

Réunir nos différences pour être plus fort !
L'APAHF œuvre sans distinction de handicap afin de mieux vous servir.

Depuis sa création en 1987, l'association a progressivement gagné la confiance des Administrations attachées à ces ministères, mais aussi celle des mutuelles et des syndicats.



De plus, notre association est reconnue d'intérêt général et à ce titre, les adhésions et dons sont éligibles à une réduction d'impôt de 66 % (Article 200 du Code Général des Impôts).

Votre adhésion, une fois mensualisée, est inférieure à 3€ par mois (avant application de la réduction d'impôts).

Informé

Parce qu'il est important de savoir...

Riches d'une expérience originale sans pareil, autonome et indépendante, l'APAHF sait se donner les moyens de répondre aux besoins et aux attentes de chacun.

Elle propose notamment :

- « l'APAHF en action », un bulletin d'informations régulier, publié en ligne sur son site Web et également fourni en format papier aux adhérents qui en font la demande.
- une permanence téléphonique d'écoute active (cf. téléphone sur la couverture de cette plaquette), du lundi au vendredi, aux horaires classiques de bureau. (téléphone ISABELLE)
- des réunions, manifestations, colloques, conférences-débats à thème, organisés à Paris et en province.
- Une journée annuelle d'étude est ouverte à tous en présentiel ou bien en visioconférence. Cette journée a pour but d'aborder une thématique sous forme d'échanges entre l'assemblée et les intervenants présents.

Si vous appartenez aux ministères économiques et financiers, une autorisation d'absence peut vous être accordée pour participer à cette journée.